

SPORT
POUR
TOUS

PASS'SPORT SANTÉ

Le dispositif pass'Sport Santé accompagne les séniors et les malades chroniques dans leur pratique sportive dans le domaine de la prévention, en considérant que l'activité physique et sportive est un outil permettant de prévenir certaines pathologies et de lutter contre la sédentarité.

► Objectifs de l'aide

- Lutter contre la sédentarité des séniors, reculer le vieillissement.
- Favoriser la pratique sportive chez les malades chroniques.
- Développer le sport santé.

► Conditions d'éligibilité

- Résider en Seine-Maritime,
- Être licencié dans un club,
- Avoir une attestation d'une Maison sport santé.

► Nature et modalités d'intervention

Aide de 50 % du montant de la cotisation (adhésion + licence) plafonnée à 60 €.

► Démarches à entreprendre

Dépôt du dossier de début octobre à fin mars, en ligne sur le téléservice

www.seinemaritime.fr/teleservices76



CONTACT

Tél : 02 35 52 64 51

sport76@
seinemaritime.fr